

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



1978  
Distr.  
GENERALE  
E/1978/11  
24 février 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Première session ordinaire, 1978  
Point 8 de l'ordre du jour. Administration  
et finances publiques

L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU  
DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES 80

Rapport du Secrétaire général

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1977 (LIX) du 30 juillet 1975, par laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de formuler les programmes d'amélioration de l'administration et des finances publiques qui sont nécessaires pour atteindre plus facilement les objectifs nationaux de développement, et d'examiner la possibilité de prendre des dispositions en vue de prévoir des objectifs précis, dans le domaine de l'administration et des finances publiques, pour les années 80 et de les formuler. Le Conseil demandait en outre que la quatrième réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'ONU passe en revue ces questions et le programme intégré d'administration et de finances publiques de l'ONU.

2. La quatrième réunion d'experts s'est tenue à Genève du 29 septembre au 7 octobre 1977. Dix-neuf experts venant de différentes parties du monde ont été conviés à la réunion 1/. Ont aussi participé des représentants des institutions spécialisées, des commissions régionales, des ONG et d'autres organismes internationaux.

3. La réunion était saisie de plusieurs documents préparés par le Secrétariat sur divers sujets. A partir de ces documents et de ses propres débats, la réunion a adopté à l'unanimité son rapport intitulé "L'administration et les finances publiques au service du développement dans les années 80" (E/1978/11/Add.1). Le Secrétaire général a le plaisir de transmettre le rapport de la réunion au Conseil économique et social et de présenter les observations suivantes au sujet des principales questions soulevées dans le rapport.

### I. OBJECTIFS NATIONAUX ET PROGRAMMES D'ACTION

4. La réunion a recommandé au Conseil et à l'Assemblée générale :

a) De prier les pays en développement : i) de définir des objectifs nationaux concernant l'administration et les finances publiques aux fins du développement dans les années 80; ii) de formuler des programmes d'action en vue de la réalisation de ces objectifs; et iii) d'accorder à cet effet une attention particulière aux objectifs et aux recommandations figurant dans son rapport;

b) D'incorporer les objectifs nationaux en matière d'administration et de finances publiques aux fins du développement pour les années 80 ainsi que les mesures d'appui relevant de la coopération internationale, dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

5. Les recommandations présentées dans le paragraphe 4 a) ci-dessus tiennent compte du fait que les possibilités institutionnelles et administratives des pays en développement continuent, dans la plupart des cas, à ne pas progresser au même

---

1/ Les experts présents étaient originaires des pays suivants : Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Jamaïque, Malaisie, Mexique, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, URSS et Yougoslavie.

rythme que les besoins en raison de changements d'orientation à l'échelon national et international et du fait qu'il faut des stratégies planifiées et axées sur l'avenir pour améliorer l'administration et les finances publiques aux fins du développement. Les mesures définies par la réunion pour être soumises à l'examen des pays en développement (par. 1 à 7 du rapport) sont destinées à résoudre les problèmes communs à la plupart de ces pays, et leur mise en oeuvre pourrait fortement contribuer à améliorer le rythme et la qualité du développement national.

6. La réunion a aussi recommandé d'incorporer les objectifs nationaux en matière d'administration et de finances publiques aux fins du développement pour les années 80 ainsi que les mesures d'appui relevant de la coopération internationale dans la Stratégie internationale du développement pour les années 80. L'importance de l'élément institutionnel et administratif, qui a souvent été négligé dans les plans de développement, en serait réaffirmée.

7. L'action proposée serait aussi conforme à l'esprit de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale intitulée "Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement". Dans cette résolution, l'Assemblée générale priait notamment le Secrétaire général "de déterminer en se fondant sur les besoins nationaux les mesures internationales qu'il y aurait lieu de prendre pour appuyer l'administration, les finances et la gestion publiques nationales aux fins du développement des pays en développement". L'Assemblée générale priait en outre le Secrétaire général de lui présenter à sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire de 1978, le premier rapport d'activité sur l'application de la résolution.

8. Après approbation de principe par le Conseil des recommandations de la réunion, le Secrétaire général présentera des propositions relatives aux objectifs nationaux concernant l'administration et les finances publiques aux fins du développement dans les années 80 et à des mesures d'appui internationales aux organes pertinents de l'ONU, afin qu'ils les examinent et qu'ils les incorporent, en temps opportun, dans une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

## II. ETUDE DES CHANGEMENTS ET DES TENDANCES DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

9. La réunion a recommandé au Comité du programme et de la coordination, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale que le Secrétaire général soit prié de suivre continuellement l'évolution et les tendances de l'administration et des finances publiques et de publier les résultats de cette observation à l'intention des autorités nationales et les organisations internationales. Ce processus, extrêmement important, permettra au Secrétariat de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées explicitement ou implicitement dans la résolution 32/179 de l'Assemblée générale et dans les décisions pertinentes du Conseil et aussi de contribuer aux activités continues d'examen et d'évaluation demandées par les organes délibérants.

10. Dans le cadre de son programme de travail actuel et en vertu de diverses résolutions du Conseil économique et social, la Division de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales) a fait un premier pas en publiant une enquête sur l'évolution et les tendances de l'administration et des finances publiques aux fins du développement. La première enquête du genre, fondée principalement sur l'examen des publications gouvernementales disponibles et d'autres documents et rapports, portait sur l'évolution et les tendances de l'administration et des finances publiques aux fins du développement jusqu'en 1976. Elle a été présentée à la quatrième Réunion d'experts et est actuellement en cours de révision, pour incorporation des observations de la Réunion, avant d'être publiée et largement diffusée.

11. L'amélioration et une systématisation plus poussée de l'enquête dépendront de plusieurs facteurs, dont le plus important est la collaboration des gouvernements qui devront fournir les renseignements nécessaires. A cette fin, et conformément aux recommandations de la Réunion d'experts (par. 12), le Conseil économique et social faciliterait la tâche du Secrétariat en demandant aux gouvernements Membres de l'ONU de désigner dans leurs pays un seul point de contact auquel le Secrétariat pourrait s'adresser pour obtenir les renseignements nécessaires.

12. La Réunion d'experts a présenté une recommandation connexe, à savoir que le Programme d'administration et de finances publiques devrait nouer des liens étroits avec les autorités nationales, les institutions régionales et sous-régionales et les organisations mondiales s'occupant de questions analogues afin de créer un mécanisme à participation générale chargé d'identifier et d'analyser les problèmes qui se posent, d'obtenir des renseignements pertinents, de diffuser les résultats des activités de recherche et d'évaluer leurs conséquences. Le Secrétaire général pense que la mise en oeuvre de ces recommandations augmenterait grandement l'utilité et l'efficacité des activités du Secrétariat en matière d'administration et de finances publiques aux fins du développement.

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL EN MATIERE D'ADMINISTRATION ET DE FINANCES PUBLIQUES POUR 1980-1983

13. La Réunion a proposé que le programme de travail en matière d'administration et de finances publiques pour 1980-1983 soit conforme aux recommandations qu'elle a présentées dans son rapport. L'objectif essentiel de ces recommandations est que l'ONU poursuive, renforce et réoriente comme il convient ses activités de recherche et de coopération technique pour apporter un soutien aux mesures et objectifs adoptés sur le plan national pour améliorer l'administration et les finances publiques aux fins du développement.

14. Plusieurs propositions importantes de la Réunion ne peuvent pas être appliquées avec les ressources dont on dispose à l'heure actuelle. Des recommandations les plus importantes de cette catégorie, nous citerons les suivantes :

a) Coordination par l'ONU des activités de coopération internationale en matière d'administration et de finances publiques (par. 10 et 13);

b) Réunion d'une conférence ministérielle internationale sur l'administration et les finances publiques (par. 11);

c) Création d'une commission temporaire sur les principes comptables et les techniques modernes de vérification des comptes (par. 16);

d) Réunion d'un groupe de travail qui étudierait de nouvelles modalités, notamment la coopération technique entre pays en développement, pour la prestation de services d'assistance technique en matière d'administration et de finances publiques (par. 17);

e) Organisation de réunions et de conférences sur les questions les plus importantes afin de diffuser les résultats de la recherche et les conclusions tirées des expériences de coopération technique et de promouvoir les échanges de renseignements entre administrateurs de rang élevé et dirigeants politiques (par. 18).

15. Le Secrétaire général présentera des plans d'action détaillés à propos de ces propositions quand le Conseil aura fait connaître ses vues.

16. La recommandation de la Réunion relative à l'élargissement des programmes d'administration et de finances publiques des secrétariats des commissions régionales de l'ONU a été portée à leur attention.

17. La Réunion a proposé la création d'un comité technique intergouvernemental pour le programme, similaire aux organes qui ont été créés pour d'autres programmes, qui serait chargé d'aider les organes délibérants dans leurs tâches. Toutefois, dans une lettre en date du 11 novembre 1977, le Président du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies a fait savoir au Secrétaire général que le Groupe de contact officieux de ce comité avait formulé l'espoir qu'en appliquant cette recommandation de la réunion du Groupe d'experts, le Secrétaire général aurait à l'esprit : a) l'opinion générale du Comité suivant laquelle le Conseil économique et social devrait progressivement assumer directement les fonctions de ses organes subsidiaires, qui devraient donc être dissous ou, le cas échéant, regroupés et b) que le Comité du programme et de la coordination a décidé d'examiner de façon approfondie le programme d'administration publique à sa dix-huitième session. Suite à la décision prise par l'Assemblée générale, dans la résolution 32/197, de restructurer les secteurs économique et social du système des Nations Unies sur la base des recommandations présentées par le Comité et par le Conseil économique et social, le Conseil lui-même est en train de donner effet à la résolution pour ce qui est de son organisation et de ses méthodes de travail. Le Secrétaire général recommande donc qu'aucune mesure ne soit prise sur la proposition à ce stade.

## IV. PROCHAIN EXAMEN DU PROGRAMME

18. La Réunion a aussi recommandé que le prochain examen de l'évolution et des tendances en matière d'administration et de finances publiques aux fins du développement et du Programme intégré des Nations Unies ait lieu en 1979 au plus tard. Elle a déclaré que "l'une des principales tâches de la réunion /qui devrait avoir lieu en 1979 au plus tard/ consisterait à examiner les mesures nécessaires pour répondre particulièrement aux besoins des pays en développement en matière d'administration et de finances publiques, en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour les années 80" (par. 23). Cependant, la nouvelle stratégie internationale du développement ne sera sans doute pas élaborée et adoptée par l'Assemblée générale avant 1980, avec effet à partir du 1er janvier 1981. Il n'y a donc aucune raison de tenir la prochaine réunion avant la fin de 1979. En outre, aucun crédit à cet effet ne figure dans le budget déjà approuvé pour l'exercice 1978-1979.

-----